

Les députés de l'UEMOA en session à Lomé



La 48^e session ordinaire du Comité Interparlementaire de l'Union Economique et monétaire Ouest-Africaine (CIP-UEMOA) a démarré lundi à Lomé pour 10 jours. L'ouverture des travaux a été coprésidée par Goakun Rossan Noël Toe, président dudit comité et Pacôme Adjourouvi, 4^e vice-président, représentant la présidente de l'[Assemblée Nationale du Togo](#). Les parlementaires de l'UEMOA évoquent à Lomé leur rôle dans la transposition des directives communautaires dans les Etats-membres.

[La tenue à Lomé de la 48^e session s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus d'intégration de l'espace économique monétaire sous régional.](#)

La rencontre est axée sur le thème : « transposition des

directives communautaires dans les Etats membres de l'UEMOA : quel rôle pour les parlementaires ? ».

Au cours des travaux, les parlementaires auront à analyser l'ensemble des directives à transposer au sein de l'espace.

« Nous allons faire l'évaluation de chaque pays pour constater les difficultés rencontrées dans le processus de transposition de directives », a indiqué Goakun Rossan Noël Toe.

La transposition des directives UEMOA

Le travail va consister à voir les difficultés qui ont été rencontrées par les pays dans le cadre leurs mises en œuvre des directives.

Aussi analyseront-ils la pertinence et l'efficacité des directives qui ont été adoptées par les chefs d'Etats.

« Il est important que nous les évaluons pour voir le niveau auquel nous sommes », a indiqué G. Rossan Noël Toe.

A la fin des travaux, le comité envisage de faire des recommandations à l'endroit des gouvernants et de la commission afin de plaider pour entamer le processus de l'ouverture progressive des frontières terrestres.

Les travaux de Lomé permettront aussi d'analyser le programme d'activité 2022 et le cadre budgétaire en moyen terme 2022-2024 du CIP-UEMOA.

Pacôme Adjourouvi a salué le choix porté sur le Togo pour abriter cette session pour la poursuite du programme d'intégration.

« C'est une marque d'amitié et de fraternité qui fort heureusement renforce la communauté et le destin qui lie les peuples des Etats membres de l'UEMOA », a indiqué le 4^e vice-président de l'Assemblée nationale togolaise.

Le Comité interparlementaire est un organe de contrôle démocratique de l'UEMOA. Il a été créé par l'article 35 du Traité constitutif de l'Union. Il a été installé le 27 mars 1998 et a son siège à Bamako, dans la capitale malienne. Il est composé de 40 députés et constitue une véritable représentation des populations de l'UEMOA.